

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 26 octobre 2020 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général, M. Richard Michaud, trésorier et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2020-463 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER EN MILIEU RURAL DE LA VILLE D'AMOS POUR LES SAISONS 2020-2021, 2021-2022 Et 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a fait publier respectivement dans le système électronique SEAO et dans l'hebdomadaire local le Citoyen, un appel d'offres concernant l'entretien d'hiver du réseau routier en milieu rural de la Ville d'Amos pour les saisons 2020 à 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public seule l'entreprise La Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée a présenté à la Ville une soumission au montant 1 994 714,91 \$ incluant les taxes applicables pour les trois (3) ans du contrat;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre l'entreprise et le directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2020-464 D'ADJUGER à La Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée le contrat d'entretien d'hiver du réseau routier en milieu rural de la Ville d'Amos pour un maximum de 1 994 714,91 \$ incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans le cahier des charges de et de la soumission présentée à la Ville le 13 octobre 2020 et des termes de la négociation ayant eu lieu entre l'entreprise et le directeur du Service des travaux publics;

D'AUTORISER le directeur général à négocier et convenir au nom de la Ville, de toutes autres conditions et modalités jugées pertinentes;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout document faisant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucun citoyen n'est présent

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 05.

---

Le maire,  
Sébastien D'Astous

---

La greffière,  
Claudyne Maurice